



EDITO : Le 06 décembre 2018, se dérouleront les élections professionnelles dans la Fonction publique. Pour aider à leur préparation, et en complément de la documentation disponible sur son site, l'UFSE a décidé de publier régulièrement une lettre d'information dont vous lisez le premier numéro.

Les prochaines élections revêtent une importance particulière pour la CGT pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que dans le contexte actuel où le gouvernement du président Macron a décidé d'engager une attaque profonde contre la Fonction publique, les résultats qu'obtiendront les listes présentées par la CGT feront l'objet d'une attention particulière de la part de tous les observateurs. Ils pourront, en effet, être pris comme un des éléments permettant de mesurer l'opposition aux politiques actuelles et l'adhésion à des solutions alternatives.

Ils marqueront aussi le soutien qu'ils accordent à une organisation qui met au centre de son activité quotidienne la défense et l'amélioration des missions de services publics confiées à la Fonction publique et à ses agents. Certes, à l'occasion de ce scrutin, la CGT ne sera pas la seule organisation à porter ce discours ; mais elle est la seule dont toute l'activité de ces dernières années démontre qu'il n'est pas pour elle qu'un discours à visée électorale, valable une fois tous les quatre ans.

Ces élections sont aussi importantes pour démontrer que le type de syndicalisme qu'incarne la CGT n'est pas, contrairement aux affirmations des tenants actuels du pouvoir politique, un élément de « l'ancien monde » qu'il conviendrait de faire disparaître, au même titre que tout ce qui empêche le déploiement de ses choix libéraux les plus radicaux.

La CGT, elle l'affirme souvent, porte un syndicalisme de luttes, de propositions et de négociations. Et il ne s'agit pas d'un slogan éculé.

C'est la raison pour laquelle elle défend partout la construction avec les agents de revendications rassembleuses pour contribuer à la transformation d'une société qui tourne de plus en plus le dos aux valeurs d'égalité, de progrès social, de solidarité. Viscéralement attachés à ces valeurs, qui fondent le Service public, les candidat.es de la CGT à ces élections prendront l'engagement de les défendre pendant toute la durée du mandat que les électrices et électeurs voudront bien leur confier.

Dans ce cadre, et quels que soient les projets destructeurs du gouvernement en la matière, ils auront pour tâche de faire vivre les bases d'une réelle démocratie sociale dans les instances de représentation où ils siègeront, pour que les intérêts des agents mais aussi ceux des populations usagères des Services publics soient défendus.

N'en doutons pas, une part de l'avenir de la Fonction publique, de ses missions, du statut général des fonctionnaires, se jouera lors de ces élections.

C'est pourquoi toutes nos organisations doivent veiller, en même temps qu'elles travaillent au développement des luttes, à constituer des listes CGT partout, quel que soit le niveau de représentation, pour permettre à l'ensemble des agents d'exprimer un vote CGT.



Le 6 décembre 2018

Un scrutin décisif pour notre avenir

Je vote et j'appelle à voter CGT

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Le calendrier électoral : les dates clés à connaître

- **1/1/2018** : **date de référence pour la détermination des effectifs** retenus au sein de chaque instance avec la part représentative en % des femmes et des hommes.
- **31/3/2018 au plus tard** : **date à laquelle** les chefs de service de chaque instance doivent faire connaître au personnel et aux organisations syndicales les chiffres relatifs aux effectifs (avec le % de femmes et d'hommes).
- **6/6/2018** : **date limite de publication des arrêtés** de composition et/ou de création des futures instances.
- **6/8/2018** : **date limite de publication des arrêtés** en cas de modification statutaire ou de réorganisation de service intervenue à compter du 1^{er} janvier 2018 et entraînant une variation de plus de 20% des effectifs d'un scrutin (y compris pour les arrêtés, si besoin, de créations de nouvelles instances).
- **25/10/2018** : **date limite de dépôt des candidatures**, CT, CCP, CAP et CHSCT, et début officiel du processus électoral. Certains ministères, directions ou établissements pourront fixer une date antérieure après discussions avec les organisations syndicales.
- **28/10/2018** : l'administration dispose **d'un délai maximum de 3 jours** pour informer le délégué de liste **si un ou plusieurs candidats sont inéligibles**.
- **1/11/2018** : le syndicat dispose **d'un délai maximum de 3 jours** pour apporter les **rectifications nécessaires à la liste de candidats**.
- **6/11/2018** : **date limite d'affichage dans les sections de vote des listes d'électeurs** et de la liste de ceux amenés à voter par correspondance.
- **Du 6 au 14/11/2018** : les électeurs peuvent vérifier les inscriptions et présenter des demandes d'inscriptions **dans les 8 jours qui suivent l'affichage des listes**.
- **Du 6 au 17/11/2018** : dans ce même délai de 8 jours, et pendant les 3 jours qui suivent son expiration, **des réclamations peuvent être formulées** contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale.
- **Du 29/11 au 6/12/2018** : **période maximum réglementaire pour le vote électronique**. Selon les ministères, cette période durera de 4 jours à 8 jours maximum.
- **6/12/2018** : **Date du scrutin**.
- **9/12/2018** : **délai maximum de 3 jours** après le scrutin pour procéder au dépouillement.
- **11 au 14/12/2018** : **délai maximum de 5 jours** pour apporter une contestation sur la validité des opérations électorales.

Nota :

Ce calendrier est donné par la DGAFP conformément aux décrets et circulaires qui s'appliquent pour la Fonction publique de l'Etat. Toutefois, celui-ci peut être modifié dans le cadre de la concertation avec les représentants syndicaux au niveau des ministères, des directions ou établissements.

Toutes les infos utiles

- Rubrique spécifique [élections](#) professionnelles sur le site de l'UFSE CGT
- Le « Guide militant.es UFSE spécial élections 2018 »
- Le Journal Fonction publique consacre régulièrement un article sur les élections professionnelles
- Auprès des référent.es élections de vos syndicats ou fédérations. Pour l'UFSE :
dduhamel.ufse@cgt.fr
vblouet.ufse@cgt.fr
jrszklarz.ufse@cgt.fr
c.delecourt@wanadoo.fr
epiernas@cgt.fr

Nouveauté pour les CAP

Le nombre de représentant.es **est défini par grade** en fonction du nombre d'agents. Le seuil est modifié comme suit :

- < **100** (20 en 2014) : 1 titulaire et 1 suppléant
- \geq **100** et < 1000 : 2 titulaires et 2 suppléants
- \geq 1000 et < 5000 : 3 titulaires et 3 suppléants
- \geq 5000 ou corps à grade unique dont l'effectif est \geq 1000 : 4 titulaires et 4 suppléants.

Attention !! Cela signifie, particulièrement pour les CAP qui concernent un faible effectif d'agents (les CAP locales par exemple) que le nombre de représentants du personnel va diminuer, mais aussi que cela va fortement modifier la représentativité.

- 14 et 15 juin 2018 : Session de 2 jours stage " IRP et élections".
Contacter : cgodard@ufse.cgt.fr

Les listes par genre Fe/Ho

Pour les CT (cf. page 13 du Guide spécial Elections)

Chaque liste doit comporter un nombre de noms égal au nombre de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir ou au moins aux deux tiers.

Exemple :

7 titulaires - 7 suppléants = un nombre maximum de 14 candidats.

Nombre minimum $14 \times \frac{2}{3} = 9,3$ porté à 10 pour obtenir un nombre pair (obligatoire au moment du dépôt de la liste).

Et, les parts respectives de femmes et d'hommes sur ces noms sont appréciées sur la liste complète ou la liste incomplète.

Pour les CAP (cf. page 14 du Guide spécial Elections)

Chaque liste doit comprendre autant de noms qu'il y a de postes à pourvoir, titulaires et suppléants, pour un grade donné. La liste peut donc être déposée sur un, plusieurs ou tous les grades du corps. Et, les parts respectives de femmes et d'hommes s'apprécient sur cette liste de candidats reconnus éligibles, tous grades confondus.

A défaut de respecter ces conditions sur l'ensemble des grades, la liste est irrecevable sur un grade ou plusieurs des grades sur lesquels elle est présentée.

Pour les CCP : même modalités que pour les CAP : remplacer grade par niveau.

Attention :

- Les parts de femmes et d'hommes sont calculées sur l'ensemble des candidats titulaires et suppléants du CT ou de la CAP ou de la CCP.
- Le syndicat procède indifféremment à l'arrondi inférieur ou supérieur : de fait il n'y a pas d'obligation d'avoir a minima un candidat homme ou un candidat femme.
- Les candidats (F ou H) de la liste sont présentés dans l'ordre choisi par le

Le rétroplanning de la campagne de l'UFSE-CGT

Janvier

29/1 : Bureau 3 versants
31/1 : Réunion collectif confédéral

Février

Mise en ligne des résultats 2014 par dépt
Mise en ligne de la documentation disponible
13/2 : Réunion DGAFP
21/2 : Bureau 3 versants

Mars

Expression 3 versants « Retraite »
13/3 : réunion DDI (DDT et DDTM)
15/3 : CE UFSE
16/3 : réunion DDI (DDCS, DDPP, DDCSPP)
16/3 : Flash Infos Elections n° 1
21/3 : Réunion collectif confédéral
27/3 : Journée d'étude élections FDSAS
Envoi et mise en ligne Guide UFSE

Avril

3/4 : Réunion des syndicats UFSE
6/4 : Réunion UD 93
10/4 : Réunion dédiée DRI (DIRECCTE, DREAL, DRDJSCS)
10/4 : Réunion DGAFP
11/4 (a-m) : Réunion URIF
Mise à dispo en ligne d'expressions UFSE sectorielles (Police, ARS, SPIP, Pénit.,...)
Expressions 3 versants « AP 2022 »
Flash Infos Elections n° 2

Mai

23/5 : débat dédié au Conseil Nat UFSE
24/5 : Réunion collectif confédéral
Expressions 3 versants (égalité F/H, Outre-Mer)
Réunion UFSE (Préparation Initiatives en territoire *) à fixer
Flash Infos Elections n° 3

Juin

Initiatives en territoire
12/6 : Réunion DGAFP
14/6 : CE UFSE
20/6 : Réunion collectif confédéral
22/6 : CE communes 3 versants
26/6 : Initiative UFSE/UGICT
Réunion UFSE (point d'étape) à fixer
Flash Infos Elections n° 4

Juillet - Août

Expression 3 versants (démocratie sociale)
Préparation Forum social Fête de l'Huma

Septembre

5/9 : Réunion collectif confédéral
4 pages FP sur enjeux des élections (à tirer en nombre)
Initiatives en territoire
Flash Infos Elections n° 5
Débat au stand FDSP du Forum social de la Fête de l'HUMA

Octobre

17/10 : Réunion collectif confédéral
Initiatives en territoire
Expressions 3 versants (cadres, non titulaires, ...)
Flash Infos Elections n° 6

Novembre

15/11 : Réunion collectif confédéral
Initiatives en territoire
Flash Infos Elections n° 7

Décembre

Flash Infos Elections n° 8
Soirée résultats des élections

* Les initiatives en territoire se prépareront avec les syndicats/FD des secteurs professionnels et les territoires (Comités régionaux, UD et UL). Les secrétaires généraux des 3 versants se déplaceront dans les territoires ainsi que Philippe Martinez pour aller à la rencontre des agents publics.